

nouveaux marchés pour nos produits et tenter de nous emparer des marchés que l'ennemi a perdus afin d'assurer la prospérité du Canada. Je suis fier de servir mon pays sous la direction éclairée et prudente de l'honorable premier ministre.

L'intégrité du premier ministre, ses incontestables qualités de cœur et d'esprit, ses vastes connaissances, son respect de notre religion, son admiration à l'égard de notre race et de notre langue ont créé une forte impression dans le pays.

Des hommes de ma race enfermés dans l'étroite prison des passions politiques, ont calomnié cet ami des Canadiens français afin de diminuer son prestige dans l'intérêt de la cause libérale. J'ai étudié la carrière de cet homme distingué, et nous pouvons saluer dans sa personne le défenseur des droits égaux, l'ami de la tolérance religieuse et l'ennemi des exploiters de race et de croyance. J'ai confiance dans l'esprit de justice du très honorable premier ministre du Canada. A l'heure actuelle, les Canadiens de langue anglaise et les canadiens de langue française unissent leurs efforts pour assurer la victoire à notre mère patrie et à notre ancienne mère patrie. J'en suis convaincu, le premier ministre du Canada saura, en recourant à tous les moyens à sa disposition, unir tous les Canadiens et faire disparaître les frictions qui peuvent exister au point de vue des langues qui méritent d'être parlées et d'être enseignées dans toute l'étendue du Canada.

M. D. D. McKENZIE (Cap-Breton-nord): En entendant les éloquentes paroles de l'honorable député de l'Islet (M. Paquet) mon esprit se reportait sur les différentes nationalités qui composent ce magnifique empire auquel nous appartenons. Mon honorable ami parlait dans cette belle langue qu'il tient de ceux qui habitaient les plaines et les coteaux ensoleillés de France. Mes ancêtres, à moi, qui parle après lui, viennent des coteaux rocheux et des vallons d'Ecosse. Mon honorable ami, dont les ancêtres vivent dans un pays étranger, a pu, dans cette grande assemblée populaire d'une des parties de notre vaste empire, nous adresser la parole dans la langue de ses ancêtres. Cela vous déplairait peut-être, si moi, dont les ancêtres, il y a mille ans passés, habitaient les îles de la Grande-Bretagne, allait vous parler dans leur langue, qui est pour moi une langue étrangère. Ma langue maternelle est celle de Wallace et de Bruce; je suis de langue gaélique. Cependant je ne veux pas me plaindre, et je fais cette

[M. Paquet.]

observation que pour rappeler un des caractères du magnifique empire qui est le nôtre, et la liberté que nous y possédons. J'essaierai donc de mon mieux à me souvenir de cette langue étrangère dans les observations que je veux soumettre à la Chambre.

Je n'ai pas pu suivre tous les arguments de l'honorable député de l'Islet, que je n'ai pas compris aussi clairement qu'il les comprend lui-même, et conséquemment je ne puis répondre à chacun d'eux.

Je suis entièrement de l'avis qu'il a exprimé concernant l'attitude du peuple canadien dans la guerre actuelle. J'approuve absolument sa dénonciation des atrocités allemandes, mais je n'approuve pas autant ses louanges de la politique financière du Gouvernement, ni sa prétention que les commissions d'enquête qui ont été nommées étaient nécessaires, et que l'argent a été bien employé. C'est ce qu'il a dit, si je l'ai bien compris.

Je me permettrai de lui rappeler—et je suis sûr qu'il me comprend très bien—que lorsqu'il repousse les accusations portées contre les commissions d'enquête, il ne connaît pas leurs extravagances. J'en ai gâlé quelques-unes cet après-midi. J'ai montré que l'on avait donné \$123 pour une demi-journée d'ouvrage d'une personne à laquelle on n'aurait dû payer plus de \$21 ou \$22. Un personnage qui n'est autre que l'honorable ministre des Douanes a dit que je n'avais pas raison de porter cette accusation, parce que cette personne avait été engagée pour signifier des assignations. Signifier des assignations! En quoi ce service consiste-t-il, quel prix paie-t-on généralement à ceux qui le font? Par chez nous, on fait assigner les témoins par des constables, auxquels on donne 5 cents par mille de parcours et 20 cents pour la signification de chaque subpoena. Dans le cas dont le ministre nous parle avec tant d'indignation, trois assignations ont été notifiées par ce commissaire auquel on paye environ \$20 par jour. Si ces assignations avaient été faites par un constable, celui-ci n'aurait eu droit qu'à 60 cents pour la signification des trois, et à un mille de frais de voyage pour chacune, ce qui aurait fait 3 milles, de sorte que le tout n'aurait coûté que 75 cents. Et voici qu'un ministre de la couronne, simulant une grande indignation et frappant sur son pupitre, vient nous dire que nous ne devrions pas critiquer une dépense de \$108 de trop, parce que le commissaire est chargé de la notification des subpoenas. Et le député de l'Islet approuve cela. Il dit que c'est très